



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 08/06/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20230606-130635-DE-1-1

**Séance du mardi 6 juin 2023  
D-2023/177**

Date de mise en ligne : 10/06/2023

certifié exact,

**Aujourd'hui 6 juin 2023, à 14h08,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 16H34 à 16H41

Présidence de Madame Claudine BICHET de 17H26 à 18H41

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 18h36 à 18h41, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 16h05, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H20, Monsieur Amine SMIHI présent jusqu'à 17H50, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 18h00, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 18H43

### **Excusés :**

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

# ***Halles et marchés de plein vent - Créations et suppression de marchés alimentaires de plein vent sur le territoire de la Ville de Bordeaux - Autorisations - Décisions***

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L2224-18 du code général des collectivités territoriales les décisions de création, de transfert ou de suppression de halles ou de marchés communaux sont prises par l'assemblée délibérante après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.

## **1 ° CREATIONS**

Dans le cadre de l'animation de la place René Maran, des autorisations pour l'implantation d'ambulants alimentaires ont été délivrées pour dynamiser l'espace. Au regard du succès rencontré, l'expérimentation a été étendue à la Place Michel Suffran en 2019 puis à la rue de Turenne en 2021.

Depuis, ces « 3 points gourmands » se sont inscrits dans le paysage du quartier et permettent d'apporter une offre alimentaire complémentaire, en adéquation avec les enjeux de résilience alimentaire.

Aussi, il est aujourd'hui proposé de transformer ces points gourmands expérimentaux en marchés alimentaires de plein vent, comme suit :

- TURENNE : rue de Turenne - de 7 h à 14 h : 3 places - est ouvert le mardi et le dimanche
- RENE MARAN : place René Maran - de 7 h à 14 h - 6 places - est ouvert le dimanche
- MICHEL SUFFRAN : place Michel Suffran - de 7 h à 14 h - 5 places - est ouvert le dimanche

Ces marchés sont régis par l'arrêté n° 201111491 du 11 juillet 2011 modifié.

## **2°) FERMETURE**

Créé en 2016, le marché PONT SAINT EMILION avait vocation à accueillir jusqu'à 6 commerçants. Malheureusement, malgré l'accompagnement des services, le manque de visibilité et d'attractivité de ce marché a conduit la dernière commerçante qui a quitté définitivement ce marché courant 2022. Aucune autre demande n'a été reçue au sein des services.

Il est proposé aujourd'hui de le supprimer.

## **3°) MISE A JOUR DE LA TYPOLOGIE DES MARCHES**

Au fur et à mesure de leur création, les marchés de Bordeaux avaient des intitulés de typologie différents. Il convient aujourd'hui de les harmoniser conformément à la liste ci-dessous.

### **1 Marché René Maran : Réservé aux Abonnés**

Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place René Maran, intersection bd Alfred Daney/bd Alfred Brandenburg  
Dimanche 7 h /13 h

### **2 Marché Buscaillet : Réservé aux Abonnés**

Tous produits alimentaires fleurs coupées et en pots  
Place Buscaillet  
Vendredi 7 h /14 h

### **3 Marché Grand Parc : Abonnés et accueil de journaliers**

Tous produits alimentaires, manufacturés et fleurs coupées sauf brocante,

Centre commercial du Grand Parc, place de l'Europe  
Samedi 7 h /14 h

**4 Marché Saint Martial** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Cours St Louis Place St Martial  
Vendredi 7 h /14 h

**5 Marché des Pins Francs** : Abonnés et accueil de journaliers  
Tous produits alimentaires, manufacturés et fleurs coupées sauf brocante et vêtements usagés  
Place Eugène Gauthier (Caudéran)  
Mercredi 7 h /14 h

**6 Halles des Chartrons** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires  
Rue Sicard  
Mardi au samedi 7 h /13 h

**7 Marché Bio Saint Amand** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires agricoles bio, fleurs coupées et en pots  
Place Saint Amand à Caudéran côté rue de l'Église  
Samedi 7 h /14 h

**8 Marché Quais des Chartrons** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Produits manufacturés, bouquiniste  
Espaces dégustation,  
Quais des Chartrons  
Dimanche 7 h / 14 h

**9 Marché Michel Suffran** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires et fleurs coupées  
Rue Lagrange /rue Le Chapelier  
Dimanche 7 h /14 h

**10 Marché Marie Brizard** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires et fleurs coupées  
Place Marie Brizard  
Dimanche 7 h /13 h

**11 Marché Turenne** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Rue Hériard-Dubreuil  
Mardi 7 h /14 h  
Dimanche 7 h /13 h

**12 Marché Biologique des Quais** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires agricoles bio, fleurs coupées et en pots  
Produits non alimentaires artisanaux et éco responsables  
Quai Louis XVIII  
Jeudi 6 h /14 h

**13 Marché Calixte Camelle** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires et fleurs coupées  
Place Calixte Camelle / Bastide  
Jeudi 7 h /14 h

**14 Marché Allée Serr** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Allée Serr  
Vendredi 14 h/ 19 h

**15 Marché Saint Seurin** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place Martyrs de la résistance

Vendredi 7 h/14 h

**16 Marché Parc Lussy** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
10 avenue Bel Air  
Samedi 7 h /14 h

**17 Marché Pey Berland** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Espaces dégustation,  
Place Pey Berland, face à l'Hôtel de Ville  
Dimanche 7 h / 14 h

**18 Marché La Tour de Pey Berland** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place Pey Berland, face à l'Hôtel de Ville  
Mercredi 7 h/14 h

**19 Bouquinistes** : Réservé aux Abonnés  
Place Jean Moulin  
Mardi, Mercredi & Samedi à partir de 8 h

**20 Marché Neuf Saint Michel** : Abonnés et accueil journaliers  
Tous produits manufacturés sauf brocante  
Quai des Salinières  
Lundi 7h/14 h

**21 Brocante** : Réservé aux Abonnés et accueil journaliers  
Place Canteloup  
Dimanche

**22 Brocante** : Réservé aux journaliers  
Quai des Salinières  
Mardi, jeudi & vendredi -

**23 Marché Royal Saint Michel** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place Canteloup  
Samedi 7 h /14 h

**24 Marché Royal Saint Michel** : Abonnés et accueil journaliers  
Tous produits manufacturés sauf brocante  
Quai des Salinières  
Samedi 7 h /14 h

**25 Marché Gaviniès** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place Gaviniès  
Samedi 7 h /14 h

**26 Marché Saint Augustin** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires agricoles issus ou non de cultures biologiques, fleurs coupées et en pots,  
Place de l'Église  
Mercredi 7 h /14 h

**27 Marché Flornoy** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires agricoles issus ou non de cultures biologiques, fleurs coupées et en pots,  
Place de l'Église de Saint Augustin  
Samedi 7 h /14 h

**28 Marché Arlac** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place d'Arlac  
Mardi 7 h /14 h

### **29 Halle du marché des Capucins**

Tous produits alimentaires et manufacturés sauf brocante

Espaces de dégustation

12 Rue Clare

Mardi au vendredi 6 h /13 h, samedi & dimanche 5 h 30 / 14 h

### **30 Bouquinistes** : Réservé aux Abonnés

Place de la Victoire

Jeudi & vendredi à partir de 8 h

### **31 Marché Parvis des Frères Pouyanne** : Réservé aux Abonnés

Tous produits alimentaires agricoles issus ou non de cultures biologiques, fleurs coupées et en pots,

166 cours de l'Argonne / parvis de la maison internationale

Dimanche 7 h/ 14 h

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des organisations syndicales des commerçants non sédentaires a été sollicité le 4 avril 2023 pour l'ensemble des propositions qui vous sont soumises.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**ARTICLE 1** : la création des marchés alimentaire de plein suivant est autorisée :

- TURENNE : rue de Turenne - de 7 h à 14 h : 3 places - le mardi et le dimanche
- RENE MARAN : place René Maran - de 7 h à 14 h - 6 places - le dimanche
- MICHEL SUFFRAN : place Michel Suffran - de 7 h à 14 h - 5 places - le dimanche

**ARTICLE 2** : la fermeture du marché PONT SAINT EMILION est autorisée.

**ARTICLE 3** : autoriser monsieur le Maire à modifier la typologie des marchés de plein de la ville conformément aux prescriptions ci-avant énoncées.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 6 juin 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Sandrine JACOTOT**